

Déclaration des biens et avoirs

LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE A ECHANGE AVEC LE GOUVERNEMENT



TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 514 du 24 fev 2023



Rapport d'audit des Fonds covid-19

LES EXPLICATIONS DU GOUVERNEMENT AUX DEPUTES

L'ETAPE DE LA REGION CENTRALE

De la terre à la marmite

L'ALLECHANT PROGRAMME DE FESMA 2

Développement de l'Afrique et prévention des extrémismes

FADÉPE PARTAGE SES IDEAUX

Kpalimé accueille la Société Togolaise de Rhumatologie (STR)

DEMARRAGE AUJOURD'HUI DE LA CAMPAGNE FORAINE DE CONSULTATION GRATUITE



Renforcement de la participation des femmes dans l'industrie de la logistique et du transport

LE GOUVERNEMENT INSTALLE LA BRANCHE TOGOLAISE DE WILAT



KAPI CONSULT RECRUTE

POUR LA SOCIETE DE GESTION DE L'HÔPITAL SAINT PEREGRIN (SOGHP) DOGTA-LAFIÈ

LES EXPLICATIONS DU GOUVERNEMENT AUX DEPUTES



Les députés togolais de la sixième législature ont été éclairés mardi 21 février 2023 sur la gestion du fonds Covid-19. Les membres du Gouvernement ont été entendus par les élus au cours d'une session extraordinaire de l'année, présidée par la Présidente de l'Assemblée nationale, Madame Yawa Djigbodi Tsègan. La session s'est déroulée en présence d'une forte délégation gouvernementale conduite par Payadowa Boukpassi, ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires ainsi que l'équipe de la Coordination Nationale de la Gestion de la Riposte contre la Covid-19. En lien avec les dispositions constitutionnelles notamment l'article 96 alinéa 2, la forte mobilisation de l'équipe gouvernementale à l'hémicycle s'explique par la nécessité pour le gouvernement de communiquer sur le rapport d'audit du fonds de riposte et de solidarité contre la Covid-19, gestion 2020 publié par la Cour des comptes. Par ailleurs, cette communication fait corps avec l'obligation de redevabilité à l'égard de la représentation nationale et s'inscrit dans les missions régaliennes de l'institution parlementaire, celles de contrôle de l'action gouvernementale.

« Sur le fondement de l'article 86 de la Constitution, le Gouvernement avait sollicité et obtenu de l'Assemblée nationale une habilitation à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi

à compter du 16 mars 2020. Par 11 lois, l'Assemblée nationale a déjà ratifié les ordonnances prises par le Gouvernement », a déclaré Mme Yawa Djigbodi Tsègan. De plus, conformément à l'article 5 de la loi d'habilitation : « le Gouvernement communique à l'Assemblée nationale, à sa demande, toute mesure prise ou mise en œuvre en application de ladite loi d'habilitation. L'Assemblée nationale peut requérir toute information complémentaire en ce qui concerne le contrôle et l'évaluation des mesures ».

Il s'agit donc, selon la Cheffe du parlement, d'un exercice qui participe à la mise en œuvre par l'Assemblée nationale de ses prérogatives de contrôle de l'action gouvernementale ».

D'importantes ressources financières ont été mobilisées pour donner des résultats tangibles reconnus tant au plan national qu'international par les partenaires en développement comme l'un des rares pays ayant eu la meilleure approche de protection des populations. Toutefois et afin d'apporter des précisions, le Gouvernement a éclairé les représentants du peuple sur les points de la gestion du fonds y relatif », a indiqué Mme Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale.

Payadowa Boukpassi, ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires a rappelé le contexte et la justification de ce fonds, soit un montant

de 400 milliards mobilisable sur plusieurs années sur le fondement de l'ordonnance n°2020-002 du 11 mai 2020. Ce fonds était entièrement intégré à la comptabilité publique.

Aussi, note-t-il que le fonds avait pour but de lutter contre la propagation de la maladie, de protéger, de préserver, et surtout de sauver des vies humaines. En outre, l'objectif fixé était de maintenir l'activité économique à un niveau acceptable et de la redynamiser.

En ce qui concerne l'audit commandité par le Gouvernement, le ministre d'Etat souligne qu'il avait pour but de donner une certaine assurance que les ressources mobilisées ont permis de faire face efficacement aux dépenses liées à la riposte et sont utilisées conformément aux accords ou conventions de prêt d'une part et d'autre part, dans le respect des textes en vigueur au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Cette communication du Gouvernement a été l'opportunité pour différents ministres de donner des informations et explications pertinentes relevant de leur département à la Représentation nationale s'agissant de la gestion de ce fonds.

Pour le ministre d'Etat Payadowa Boukpassi, « les dépenses faites dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 sont régulières, conformes et sincères. Les quelques insuffisances relevées n'entachent en rien les procédures requises en la matière. L'essentiel est

que les mesures économiques, sociales et financières ont permis de soulager les populations en difficulté ».

La Présidente de l'Assemblée nationale a salué « l'ingéniosité, l'engagement, le sens de responsabilité, le respect et la protection de la vie humaine et particulièrement la vie du citoyen togolais, le sens de l'anticipation dont a fait preuve le gouvernement pendant la période de crise sous la houlette d'un Grand Leader, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, qui sait agir non seulement en temps de paix mais également en tant de crise ».

Pour la Présidente de l'Assemblée nationale « c'était une période où il fallait faire preuve de stratégie et de célérité ». Elle poursuit en ces termes « même si on peut relever quelques insuffisances dans le rapport d'audit, l'essentiel est d'avoir sauvé des vies humaines. Il est extrêmement important de le noter et de témoigner toute sa gratitude au Dieu créateur », a-t-elle indiqué.

Par ailleurs, les membres du gouvernement ont apporté des éclaircissements sur d'autres préoccupations des députés afin de rassurer les populations de l'utilisation saine des fonds Covid dans un souci de transparence et de bonne gouvernance publique.

Patrick NIMA

FOPAT

L'ETAPE DE LA REGION CENTRALE



Le Forum des Producteurs Agricoles du Togo (FOPAT) s'est établi dans la région des Centrales. Après la région des Savanes, Maritime et Plateaux, le Forum des Producteurs Agricoles du Togo (FOPAT) se tient à Sokodé (chef-lieu de la région centrale), depuis ce jeudi 23 février pour s'achever ce 25 février 2023. Cette étape à l'instar des précédentes est marquée par plusieurs activités relatives au secteur agricole. Pendant trois jours, autorités en charge du secteur agricole, partenaires et producteurs échangent sur les défis et perspectives pour le développement agricole ainsi que des informations sur les initiatives déjà mises en place ou à en cours de réalisation au

Togo.

Un dialogue direct aura également lieu entre le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé et les producteurs et forces vives de la région.

Initiative présidentielle, le FOPAT est placé sous le thème de la transformation structurelle de l'agriculture togolaise. L'objectif est de créer un cadre d'échanges, d'écoute et de partage d'expériences pour une gestion inclusive du secteur. Il vient remplacer le Forum National pour permettre une participation inclusive des acteurs à la base.

Marcel SOGLO

Programme Compact

« NOUS CONSIDERONS LE TOGO COMME UN TRÈS BON PARTENAIRE »

Déclaration du Directeur Général Adjoint du MCC, Mahmoud Bah, après la rencontre avec la Cheffe du Gouvernement togolais



Le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé s'est entretenue le vendredi 17 février 2022 à la Primature avec une délégation du Millennium Challenge Corporation (MCC), avec à sa tête le Directeur général adjoint, Mahmoud Bah. Les échanges ont porté sur l'identification des priorités du gouvernement pour le développement du programme Compact pour dont le Togo est éligible.

Le Président américain Joe Biden a annoncé en décembre 2022 la sélection du Togo par le MCC pour développer un Compact après le programme Seuil. Mahmoud Bah a déclaré au sortir de l'entrevue qu'il est venu au Togo pour conclure une mission de travail sur la sélection des secteurs qui seront ciblés pour le développement du Compact

dont le pays est éligible depuis décembre 2022.

«Durant nos échanges, nous avons restitué l'analyse des contraintes qui a été faite par nos équipes. Avec le Premier ministre et les membres du gouvernement, nous avons eu des échanges sur comment s'assurer de la sélection d'une ou deux contraintes sur lesquelles nous allons travailler. Et c'est le but primaire de cette mission et donc nous attendons un retour du gouvernement pour nous focaliser sur le secteur clé qui va engendrer une croissance que nous espérons soutenable et à long terme du pays», a expliqué le DG adjoint du MCC.

Pour Mahmoud Bah, «une chose qui est ressortie, c'est la convergence de la vision. La suite du processus, c'est de trouver les causes de ces contraintes et c'est seulement en identifiant

les causes de ces contraintes que nous pourrons apporter des solutions qui vont porter fruit. La discussion avec le Premier ministre, c'était très clair qu'il fallait prendre une décision très rapidement mais se focaliser sur la suite des analyses, s'assurer que le projet que nous avons développé est en harmonie avec les contraintes que nous avons identifiées.»

La délégation du MCC a salué l'ouverture des autorités togolaises dans ce processus inclusif.

«Nous avons un partenaire qui est engagé, qui a une vision assez claire de ce qu'il veut faire de son économie. Nous considérons le Togo comme un très bon partenaire», a-t-il conclu.

Komla YAWO

Renforcement du partenariat et préparation du Nouvel appui budgétaire

LE TOGO ACCUEILLE UNE MISSION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Le Togo et la Banque mondiale renforcent davantage leur partenariat. Ce 20 février, Mme le Ministre Sandra Ablamba Johnson, Secrétaire générale de la Présidence de la République et Gouverneur de la Banque mondiale au Togo a reçu à Lomé Coralie Gevers, Directrice des opérations de la Région Afrique de l'ouest et centrale. Les

priorités pour le renforcement du partenariat entre la République Togolaise et le Groupe de la Banque mondiale ont été les points saillants de l'entrevue.

La Ministre, Secrétaire générale de la Présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson et son hôte ont eu en outre des discussions sur la mission de préparation

d'appuis budgétaires, visant à renforcer le développement durable et la résilience au Togo.

Les défis actuels de développement du Togo ainsi que les principaux axes inscrits dans le nouveau Cadre de partenariat pays 2023-2027 étaient également au cœur des échanges.

L'appui budgétaire de la Banque mondiale repose sur trois piliers alignés sur les axes stratégiques de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Il s'agit de favoriser un développement durable et inclusif, renforcer le capital humain et la résilience aux chocs et de créer l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires provenant des ressources de l'État et des entreprises publiques.

Le montant global de l'appui budgétaire des opérations pour 2023 et 2024 s'élève à 200 millions de dollars US soit plus de 120 milliards de FCFA. Cette opération couvre les secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, l'inclusion financière, l'éducation, la protection sociale et le genre.

Pour rappel, le portefeuille de la Banque mondiale au Togo comporte dix-huit projets dont neuf projets nationaux d'un montant de 420,10 millions de dollars soit plus de 252 milliards de FCFA et de neuf projets régionaux d'un montant de 535,53 millions de dollars, soit environ 322 milliards de FCFA.

Elysée J.



En fin de mission

LE REPRESENTANT-RESIDENT DU PNUD AU TOGO ALIOU DIA EST ALLE FAIRE LE POINT AU CHEF DE L'ÉTAT



Après la Cheffe du gouvernement et la Présidente de l'Assemblée Nationale, la semaine dernière, le Représentant-résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Représentant-résident par intérim du Système des Nations Unies au Togo Aliou Dia est allée faire ses adieux aux Chef de l'État.

M. Dia a été reçu ce mardi 21 février à Lomé par le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé avec qui il a fait le point des réalisations du PNUD et du Système des Nations unies au Togo, au cours des quatre dernières années.

« Nous avons abordé ce qu'on a pu faire avec le PNUD et le Système des Nations unies pour accompagner la mise en œuvre de la Feuille de route. Je voudrais remercier le chef de l'État pour la facilitation de notre mission » a précisé Monsieur Aliou Mamadou Dia.

En effet, la contribution du PNUD aux efforts de développement du Togo a permis au pays d'atteindre des résultats probants dans de nombreux domaines notamment l'éducation, l'énergie, l'inclusion sociale, l'emploi des jeunes, l'égalité genre à travers des programmes multidimensionnels novateurs tel que le Programme d'urgence de développement

communautaire (PUDC).

Le partenariat entre le Togo et l'agence onusienne s'est aussi développé en matière d'assistance électorale, de décentralisation, de consolidation de la paix et de gestion de l'environnement.

Le PNUD a en outre soutenu le secteur privé notamment à travers le projet de Facilité togolaise pour l'accélération et l'innovation (FTAI), financé annuellement à hauteur de 265 millions FCFA en faveur de l'innovation des startups et Petites et moyennes entreprises (PME).

En rappel, le gouvernement et le Système des Nations unies ont signé le 14 février dernier, un nouveau cadre de coopération pour la période 2023-2026 d'un montant d'environ 150 milliards de FCFA. [16/02 à 09:55] TR Marcel SOGLO: FOPAT : L'étape de la région centrale est fixée du 23 au 25 février prochain

Déclaration des biens et avoirs

LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE A ECHANGE AVEC LE GOUVERNEMENT



Dans le cadre de ses séances d'échanges avec les différentes entités assujetties à la déclaration des biens, le Médiateur de la République poursuit a échangé ce mardi 21 février 2023 avec les membres du gouvernement au cours d'une réunion présidée par Mme le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé à la Primature. Le Togo s'est engagé dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna

Gnassingbé. La Loi organique N° 2020-003 du 24 janvier 2020 fixe les conditions de déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents assujettis.

La rencontre a permis au Médiateur de la République, Mme Awa Nana-Daboya d'informer et de sensibiliser les membres du gouvernement sur les modalités de déclaration des biens et avoirs. « Nous venons de rencontrer tous les ministres et faire ce que nous appelons le séminaire gouvernemental. On a échangé

autour de ce mécanisme de gouvernance économique dont l'État s'est doté. C'est le lieu de rendre encore un hommage mérité au chef de l'État pour sa vision de dirigeant éclairé. Il a voulu ce mécanisme dans le but de promouvoir la transparence, de promouvoir la gouvernance économique », a déclaré Mme Awa Nana-Daboya. Pour le Médiateur de la République, « la loi et la Constitution ont listé deux catégories d'assujettis : les hautes personnalités prévues par l'article 145 de la Constitution. Eux, ils sont ce qu'on appelle les

assujettis de première catégorie qui doivent déclarer des biens qui sont supérieures à 50 millions de FCFA en ce qui concerne les biens immeubles et ceux qui sont supérieurs à 20 millions en ce qui concerne leurs biens meubles. La deuxième catégorie, ceux qu'on appelle les hauts fonctionnaires, les députés, les partis politiques et tous ceux qui sont prévus par la loi. Ils doivent déclarer les biens qui sont entre 20 millions pour les biens immeubles et deux millions pour les biens meubles. Dès le 1er mars, nous commençons avec le gouvernement qui

vient d'être informé. Et ainsi de suite. C'est au rythme de notre calendrier que nous invitons, parce que c'est le médiateur qui invite telle catégorie, tel assujetti à venir faire sa déclaration. » En rappel, cette campagne nationale d'information et de sensibilisation sur la déclaration des biens et avoirs a été lancée le 31 janvier 2023.

Patrick NIMA

La **Web Tv** Que **vous attendiez**

ORA TV

www.oratv.tg

LA TÉLÉ DES OPPORTUNITÉS

LA HAAC INVITE LES MÉDIAS AUDIOVISUELS À SE CONFORMER AUX NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU CODE DE LA PRESSE ET DE LA COMMUNICATION AU TOGO



La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a rencontré ce jeudi 23 février 2023 à son siège à Lomé les directeurs des sociétés de presse audiovisuelle (radios et télévisions) ainsi que ceux de la presse en ligne en mode audiovisuel (webradios, webtélévision). La séance d'information présidée par le président de HAAC M. TélouPitalounani a permis à l'institution régulatrice des médias de rappeler les dispositions pratiques en ce qui concerne la mise en application effective des dispositions des articles 17, 18, 19, 68 et 97 de la loi n° 2020-001 du 07 janvier 2020 relative au code de la presse et de la communication en République togolaise.

A la suite de la rencontre du 4 janvier dernier avec la presse écrite, cette séance d'information

a permis à la HAAC de rappeler aux responsables des médias audiovisuels les nouvelles dispositions du code de la presse et de la communication entrées en vigueur le 7 janvier dernier et de les inviter à s'y conformer.

«Pour ce qui est de l'audiovisuel, il faut que l'organe soit une entreprise de presse et qu'il ait été créé entend qu'entreprise de presse, en tant que société. Pour ce qui est de l'audiovisuel, le problème ne se pose pas, puisse que tous les organes audiovisuels ont été créés sous le sceau de l'entreprise et de la société de presse donc ce problème ne se pose pas. La 2e chose concerne les dispositions à mettre en œuvre en ce qui concerne la qualification des professionnels. Nous avons identifié dans nos textes trois catégories de professionnelles, les journalistes les techniciens des

médias et l'auxiliaire de presse. Nous insistons particulièrement sur le journaliste», a rappelé BadjibassaBabaka, Rapporteur de la HAAC avant d'ajouter.

«Ce qui nous intéresse c'est de rappeler aux médias audiovisuels compte tenu de l'expérience que nous avons constatée, il faut dans chaque radio, dans chaque télévision disposer d'une rédaction qui est dirigée par un professionnel qui a sept (7) ans d'expérience. Il faut séparer les fonctions de rédacteur en chef du chef de la division d'information ou Directeur de l'information des autres professionnels»

Pour la HAAC il faut dans le sens de la professionnalisation mettre chaque personne à sa place afin que les responsabilités soient clairement identifiées.

Togoreveil

Secteur de la publicité au Togo

LE GOUVERNEMENT VA RÉGLEMENTER



Les pouvoirs publics entendent apporter un plus au secteur de la publicité au Togo. Lors de la dernière réunion des membres du gouvernement, il a été examiné l'avant-projet portant réglementation de la publicité en République togolaise.

Le texte, dont l'étude sera poursuivie lors d'une prochaine session, a pour objet de fixer les règles relatives à la communication publicitaire, aux professions publicitaires et aux opérations de parrainage de programmes ou de services de médias audiovisuels dans notre pays. «On a vu fleurir çà et là des affichages anarchiques, une communication publicitaire qui peut être parfois tendancieuse, ou qui occupe les emprises routières. Aujourd'hui, le besoin d'encadrement est très fort au regard de tout ce qu'on observe», a fait comprendre le ministre de la communication, porte-parole du communication, Akodah Ayewouadan.

Togoreveil

Togo/ Publications en ligne et en mode écrit

76 ORGANES DE PRESSE AUTORISÉS PAR LA HAAC



La liste officielle des publications en ligne et en mode écrit, autorisées par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) à paraître au Togo a été rendue publique. Conformément aux dispositions contenues dans le nouveau code de la presse et de la communication, au total 76 organes de presse sont régulièrement déclarés.

En ce qui concerne les organes de presse non-inscrits sur la liste, «les récépissés de déclaration de parution ou les autorisations de création et d'exploitation préalablement délivrés par la HAAC sont désormais caducs», a précisé le régulateur, avant de sommer ces derniers de «cesser de paraître jusqu'à la régularisation de leur situation».

Une nouvelle liste, concernant les organes de presse audiovisuels sera également publiée.

Il faut souligner que selon le nouveau code de la presse, les blogs, sites institutionnels, réseaux sociaux, ainsi que tous les autres sites «dont l'objectif n'est pas de traiter et de diffuser des informations ayant un caractère journalistique» ne sont pas reconnus comme des sociétés de presse en ligne.

Patrick NIMA

Budget 2023 et les trois axes de Développement

LE TOGO CONTINUE SA MARCHÉ VERS LE PROGRES

La politique d'anticipation marche bien au Togo. Le pays anticipe l'avenir avec des projets innovants mis en œuvre dans le présent. L'objectif ultime est de parvenir d'ici l'an 2025 à une croissance forte, durable et inclusive. C'est ce qui explique que de grands outils financiers soient déployés par le pays pour se donner les moyens de son développement.

Le Togo a déjà voté son budget exercice 2023 pour continuer sa marche sur le chemin qui mène vers le progrès incluant la stabilité économique et la paix.

Mais aussi, le pays ne perd pas de vue la création d'emplois décents pour les populations qualifiées, la mise en place des infrastructures socio collectives, la protection sociale, l'éducation ouverte à tous, la finance inclusive, la poursuite des efforts d'industrialisation, etc.

Un budget en augmentation constante

Adopté vers la fin du mois de décembre 2022, le budget exercice 2023 du Togo s'établit en recettes et dépenses à 1 957,9 milliards de francs CFA. C'est un chiffre qui représente une augmentation de 4,4% par rapport au budget de l'année écoulée. Celui-ci était de 1 875,8 milliards de francs dans la loi de finances rectificative.



Un budget qui couvre trois axes

Ce sont les principaux points de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Le budget tel que conçu a la force nécessaire pour accélérer la mise en œuvre de cet outil de lutte contre la pauvreté. Les pouvoirs publics s'y sont déjà préparés.

Ce sont le renforcement de l'inclusion et développement du capital humain (premier axe), le deuxième axe qui est l'appui aux secteurs productifs pour le développement économique et le dernier qui n'est autre que la préservation de la sécurité, de la paix et le renforcement de la décentralisation et des capacités

de l'Etat.

Répartition de la somme par axe

Le premier axe occupe un montant de 525,95 milliards de francs CFA en 2023, soit 48% du budget total. En ce qui concerne l'axe 2, ce sont 331,90 milliards de francs (35% du budget) qui sont prévus pour sa prise en charge. Et enfin, 219,89 milliards de francs, soit 17% du budget total, vont être dédiés à l'axe 3. Aux secteurs sociaux, une somme de 623,4 milliards de francs CFA contre 522,2 milliards en 2022 est préparée pour leur développement.

Patrick NIMA

Renforcement de la participation des femmes dans l'industrie de la logistique et du transport

LE GOUVERNEMENT INSTALLE LA BRANCHE TOGOLAISE DE WILAT

À Togo, la promotion de la gente féminine dans tous les secteurs d'activité se poursuit. Le secteur maritime est désormais l'honneur notamment la logistique et le transport. Les femmes de ce secteur clé de l'économie nationale disposent désormais d'un organe devant favoriser le renforcement de leurs capacités ainsi que leur pleine participation aux différentes questions liées au domaine. Il s'agit de la branche togolaise de Women in Logistics and Transport (WILAT-Togo), une association internationale. Le bureau du Togo a été installé le vendredi 16 février 2023 par le Ministre de l'Economie Maritime et de la Pêche, Edem Kokou TENGUE, en présence du Directeur général du Port Autonome de Lomé (PAL), le Contre-amiral Fogan ADENYON, de la Fondatrice de l'association WILAT, Mme Hadja Aisha Ali-Ibrahim et de la Vice-Présidente Mondiale WILAT, Doreen Owusu Fiankoe.

A cette occasion, le Ministre Kokou TENGUE a indiqué que



WILAT-Togo constitue une « opportunité qui permet aux femmes d'unir leur force, de renforcer leurs compétences par le biais du réseautage, de la

formation etc... afin de mieux se faire entendre et se faire une place dans l'industrie du Transport et de la Logistique ». Il a rappelé que cette initiative répond à «

la volonté du Gouvernement de renforcer la gouvernance des politiques d'égalité en créant les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités

professionnelles entre les hommes et les femmes », avant de remercier le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour son engagement dans la promotion de la gente féminine.

En effet, WILAT soutient le développement de la carrière des femmes, dans les secteurs de la logistique et du transport à travers le mentorat, le leadership, l'autonomisation des femmes, la participation, la représentation et le renforcement des capacités des femmes.

Women in Logistics and Transport (WILAT) est la branche féminine de Chartered Institute of Logistics and Transport (CILT) dont le responsable était également présent lors de cette cérémonie d'installation.

Créée en 1919, elle a ses représentations dans plus de 30 pays au monde. L'association rassemble les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, de la logistique et du transport notamment.

FEMI Babatounde

LE GOUVERNEMENT DEFINIT LA PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLOIEMENT DE CABLES SOUS-MARINS EN FIBRE OPTIQUE

En vue de protéger l'environnement marin et permettre d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale, les dirigeants togolais prennent des mesures. A la dernière réunion du gouvernement, l'adoption du projet de décret fixant les conditions et les procédures d'obtention d'autorisations et de certificats relatifs à la pose de câbles sous-marins de fibre optique et/ou la construction de chambres d'atterrissage au Togo dans le domaine public maritime en est la preuve.

Avec l'essor des réseaux de communications qui constituent un des vecteurs de développement économique de nos Etats, il est opportun de disposer de plusieurs câbles sous-marins afin de favoriser la mise en œuvre de la majorité des projets de la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Ce projet de décret vise à définir la procédure de demande d'autorisation de déploiement de câbles sous-marins en fibre optique. Il prévoit la digitalisation des demandes d'autorisation de pose desdits câbles.

La mise en œuvre de ce décret permet, entre autres, de préserver et de protéger l'environnement marin et de s'assurer que cette activité soit menée conformément aux règles de sécurité et de respect de la souveraineté maritime de notre pays.

Komla YAWO

Régulation des télécommunications

LES COMORIENS S'INSPIRENT DE L'EXPERIENCE TOGOLAISE



Une délégation de l'Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et des Communications (ANRTIC) des Îles Comores a séjourné au Togo du 04 au 11 février dernier. En visite de travail au Togo, la mission conduite par le n°1 du régulateur comorien, Saïd Mouini Ahamada veut s'inspirer des activités de régulation du secteur des télécommunications engagées au Togo par l'Arcep. Les membres de la délégation

se sont pendant une semaine imprégnée davantage de l'expérience togolaise, notamment sur la nouvelle approche de "régulation par la donnée" mise en œuvre par l'Arcep. Des activités notamment les séances de travail, les visites, les échanges ont meublé le séjour de la mission comorienne, qui a d'ailleurs pu assister en immersion totale à la présentation aux opérateurs mobiles des résultats de la troisième campagne nationale de

mesures de la qualité de service en présence des associations de consommateurs, et à une audition publique dans le cadre d'une procédure de règlement de différend.

A l'issue de la mission, un protocole d'accord de partenariat a été signé entre les deux entités à des fins de renforcement de la coopération.

Komla YAWO



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/togoreveil



59^e Conférence de Munich sur la Sécurité (MSC).

ROBERT DUSSEY PRESENTE LA RECETTE DU TOGO CONTRE L'INSECURITE ET L'EXTREMISME VIOLENT



Le ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur, Robert Dussey a participé du 17 au 19 février dernier, à la 59^e Conférence de Munich sur la Sécurité (MSC). Le Patron de la diplomatie togolaise, Prof Robert Dussey a assisté aux différents programmes de cette édition de la Conférence de Munich sur la Sécurité (MSC). L'officiel togolais a évoqué, au cours d'un panel de haut niveau, la situation sécuritaire au Sahel. Il a rappelé les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent qui menacent la paix, la stabilité des Etats africains et sapent leurs efforts de développement.

Au cours de ce panel, Robert Dussey a invité les Etats à « travailler davantage sur les inégalités socioéconomiques, à réaliser des projets pouvant permettre de construire la confiance avec les communautés à

la base et à renforcer les capacités des forces de défense pour assurer la paix et la sécurité des régions touchées par le phénomène ».

Il est à noter que la participation d'une trentaine de Chef d'Etat à ce rendez-vous dans la capitale bavaroise. La rencontre est portée essentiellement sur des questions de sécurité internationale, en l'occurrence, la guerre en Europe et ses implications mondiales, ainsi que les menaces terroristes.

Le Togo est, depuis près de deux (02) ans frappé par des attaques djihadistes dans sa partie septentrionale. Le pays était jusque-là, épargné.

Togoreveil

Togo :

CONNAITRE LES MESURES D'ALLEGEMENTS FISCAUX EN 2023

Un allègement fiscal est une réduction de l'obligation fiscale faite aux contribuables dans un pays. Il désigne le traitement fiscal particulier réservé à une catégorie de personnes dans un domaine donné. L'avantage pour le bénéficiaire peut être par exemple la réduction du montant de l'impôt qu'il devait payer. Autrement dit, c'est une modification du système fiscal de manière à ce qu'il soit plus favorable.

C'est cette aide inestimable que le gouvernement togolais apporte aux populations ces dernières années, surtout avec l'apparition de la maladie de la covid-19. Le pays n'hésite plus à mettre en application des mesures sociales et économiques fortes pour un mieux-être.

Plusieurs mesures d'allègements pour 2023

Elles sont contenues dans la loi de finances 2023. Ces mesures concernent l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), les cantines universitaires et d'entreprises, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la Taxe sur les véhicules à moteurs (TVM), etc. Les pouvoirs publics tendent ainsi une main solidaire aux opérateurs économiques, comme toujours.

L'Impôt sur le revenu des personnes physiques suspendu

Il l'est pour les tranches de salaires inférieures à 900 000 francs CFA. Pour les autres tranches, l'IRPP n'est pas suspendu mais diminué. La conséquence immédiate de cette mesure applicable en 2023 est qu'elle va augmenter le revenu



des salariés.

En ce qui concerne le domaine de la restauration, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est supprimée pour les cantines universitaires (étudiants) et d'entreprises (salariés). Cette mesure s'ajoute à celle de l'exonération des cantines scolaires déjà effective, comme l'a récapitulé l'Office togolais des recettes (OTR).

Les transports touchés par les réformes

A ce niveau, la Taxe sur les véhicules à moteurs (TVM) reste suspendue pour les véhicules à usage commercial. C'est un ouf de soulagement pour les populations concernées par cette mesure, et elles sont justement nombreuses. Par ailleurs, une suspension du paiement des acomptes en cours d'année a été décidée mais soumise à une condition : si l'acompte versé est égal ou supérieur au montant dû.

En outre, le taux des droits d'enregistrement des sentences arbitrales est réduit de 5 à 2%. Les matériels et engins des entreprises de BTP sont exonérés des droits de taxes et de douanes. Sans oublier que la patente est aussi réduite de 60% pour permettre aux revendeurs de tissus et pagnes de faire face à la concurrence.

Patrick NIMA

MALIM
TCHOUKOUTOU ET AWOULA

Entre Tradition & Modernité



Kapi Consult

KAPI CONSULT RECRUTE POUR LA SOCIETE DE GESTION DE L'HÔPITAL SAINT PEREGRIN (SOGEHP) DOGTA-LAFIÉ

AVIS DE RECRUTEMENT

KAPI CONSULT recrute pour la Société de Gestion de l'Hôpital Saint Pégrin (SOGEHP)/Dogta-Lafié, les postes ci-dessous :

N°	Poste	Effectif	Compétences/Expérience
1	Infirmier diplômé d'Etat (IDE)	30	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'Infirmier d'Etat (Bac+ 3) - Avoir entre 2 et 3 ans d'expérience à un poste similaire - Avoir une bonne résistance physique - Disposer d'une bonne écoute et le sens du dévouement - Faire preuve d'une bonne ouverture d'esprit et de tolérance
2	Instrumentiste Chirurgical	13	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'une Licence en instrumentation opératoire (Bac+ 3) ou tout autre diplôme équivalent - Avoir entre 1 et 2 ans d'expérience à un poste similaire - Avoir une bonne résistance physique - Être rigoureux et faire preuve de précision - Avoir une bonne capacité d'adaptation - Avoir le sens de l'observation
3	Puéricultrice	9	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'Infirmier d'Etat (Bac+ 3) - Avoir entre 2 et 3 ans d'expérience en qualité de puéricultrice dans un centre médical ou hospitalier - Disposer d'une bonne écoute et du sens du dévouement - Avoir une aisance relationnelle
4	Sage-femme	15	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de Sage-Femme d'Etat de l'Ecole Nationale de Sage-femmes (ENSF) ou d'une Ecole similaire (niveau Bac+ 3) - Avoir entre 3 et 5 ans d'expérience à un poste similaire, - Avoir une connaissance des bonnes pratiques du métier - Être dynamique, patient et disponible - Avoir une bonne maîtrise de soi - Disposer d'une bonne écoute et du sens du dévouement
5	Accoucheuse Auxiliaire	15	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'accoucheuse de niveau (BEPC+ 3) de l'Ecole Nationale des Aides Sanitaires (ENAS) ou d'une Ecole similaire, - Avoir entre 1 et 2 ans d'expérience à un poste similaire - Avoir le sens du relationnel - Disposer d'une bonne écoute et du sens du dévouement - Avoir une aisance relationnelle
6	Aide-soignant/Infirmier auxiliaire	30	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'Infirmier auxiliaire de niveau (BEPC+ 3) de l'Ecole Nationale des Aides Sanitaires (ENAS) ou d'une Ecole similaire, - Avoir entre 2 et 3 ans d'expérience à un poste similaire - Avoir le sens du travail en équipe - Disposer d'une grande capacité d'écoute et d'empathie
7	Technicien en radiologie/ Manipulateur en imagerie	9	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de technicien en radiologie et en imagerie médicale (Bac+ 3) - Avoir entre 1 et 2 ans d'expérience à un poste similaire

			<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance des procédures et techniques d'imagerie diagnostique - Avoir une bonne connaissance des procédures médicales et des normes de radioprotection - Aptitude à travailler en équipe - Avoir le sens du détail et être rigoureux
8	Technicien de laboratoire	12 (9 en biologie et 3 en Anapath)	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de niveau (Bac+ 3) en Analyses Médicales et Biologiques, travaux biologiques ou diplôme équivalent - Avoir entre 1 et 2 ans d'expérience à un poste similaire, - Connaissance des techniques statistiques de relevé des données - Capacité de travailler de manière autonome - Aptitude à travailler en équipe - Avoir de bonnes capacités analytiques, - Avoir le sens du détail et être rigoureux
9	Technicien anesthésiste	7	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de niveau (Bac+ 3) en Anesthésie et Réanimation, - Avoir entre 1 et 2 ans d'expérience à un poste similaire, - Capacité de travailler de manière autonome - Faire preuve de patience et d'attention, - Avoir le sens du détail et être rigoureux
10	Technicien dentiste	4	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de niveau (Bac+ 3) en odontostomatologie - Avoir entre 1 et 2 ans d'expérience à un poste similaire - Avoir une bonne dextérité manuelle - Avoir une bonne acuité visuelle - Capacité de travailler de manière autonome - Avoir le sens du détail et être rigoureux.
11	Techniciens en ophtalmologie	3	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de niveau (Bac+ 5) en ophtalmologie - Avoir un minimum d'un an d'expérience à un poste similaire - Disposer d'une grande capacité d'écoute et d'empathie - Avoir le sens du détail et être rigoureux.
12	Kinésithérapeutes	3	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme de niveau (Bac+ 3) de masseur Kinésithérapeute de l'Ecole Nationale des Aides Sanitaires (ENAS), - Avoir un minimum d'un an d'expérience à un poste similaire - Capacité à travailler de manière autonome - Disposer d'une bonne écoute et du sens du dévouement - Avoir une aisance relationnelle
13	Secrétaire médicale	11	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'une licence en secrétariat médical ou tout autre formation équivalente incluant une spécialisation en secrétariat médical ou médico-social - Avoir un an minimum d'expérience en secrétariat médical ou médico-social - Avoir le sens de la discrétion - Capacité à prendre des initiatives - Sens des priorités - Autonomie dans le travail.

14	Brancardier	20	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), - Avoir une formation certifiée en secourisme - Capacité de travailler de manière autonome - Disposer d'une bonne écoute et du sens du dévouement.
15	Infirmier hémodialyseur	2	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'Infirmier d'Etat (Bac+ 3), - Avoir entre 2 et 3 ans d'expérience à un poste similaire - Avoir une bonne résistance physique - Disposer d'une bonne écoute et le sens du dévouement - Faire preuve d'une bonne ouverture d'esprit et de tolérance - Avoir une bonne maîtrise de soi - Disposer d'une bonne écoute et du sens du dévouement
	TOTAL	183	

Pour postuler le candidat doit fournir PAR MAIL à l'adresse infokapi@kapiconsult.com au plus tard le 09 décembre 2022 à 17h, un dossier de candidature (en PDF) composé de :

- une lettre de motivation,
- un CV détaillé
- une copie des diplômes et
- une copie des attestations de travail

Fin du PRADEB

UN TAUX D'EXECUTION TECHNIQUE GLOBAL DE 98,97% ET DE 97,12% SUR LE PLAN FINANCIER

Le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) est arrivé à terme. Le PRADEB a officiellement fermé ses portes ce jeudi 16 février 2023. Une cérémonie de clôture officielle présidée par le Directeur de cabinet représentant le Ministre du Développement à la Base, s'est déroulée à Lomé en présence des partenaires et différents acteurs. Mis sur pied en 2013, le PRADEB est financé par la Banque Ouest-Africaine pour le Développement (BOAD) et le Gouvernement. Dix (10) ans après son déroulement, PRADEB, conformément au but poursuivi par le Gouvernement, à contribuer à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Sur l'ensemble du territoire, PRADEB a permis de former, 578 Groupements d'Intérêt Economique (GIE), d'installer 200

plateformes multifonctionnelles, d'octroyer plus de 2 milliards FCFA de crédit à 1 260 jeunes. Il a en outre, contribué à la création de 8.660 emplois durables, rejoignant ainsi les autres programmes initiés par l'exécutif au profit des communautés à la base et de la jeunesse. A sa clôture, le PRADEB est crédité d'un taux d'exécution technique global de 98,97% et de 97,12% sur le plan financier. Selon le Coordonnateur de ce Programme, Aristide Agbossoumonde, « l'impact est réel sur la vie des communautés ». La BOAD, partenaire du Togo, s'est déclarée « disponible à accompagner le Gouvernement dans le cadre d'une éventuelle mise à l'échelle de ce programme ».

Marcel SOGLO



ENVIRON 25 000 TABLES-BANCS OFFERTS AUX ECOLES ET ETABLISSEMENTS AU TOGO



Des écoles et établissements scolaires viennent d'être équipés d'infrastructures scolaires. Environ 25 000 tables-bancs, acquis sur le fond spécial d'équipement scolaire alloué par l'État, ont distribués la semaine dernière aux écoles et établissements dans toutes les inspections. Au cours de ces cérémonies qui se sont déroulées dans les sept régions éducatives, la communauté éducative a apprécié le geste du président de la République, Faure Gnassingbé. Ces équipements viennent s'ajouter aux différentes actions menées dans le secteur et les infrastructures construites. Plusieurs salles de classe ont été érigées dans le cadre des projets PAQEEB, PAAQET et PAREC II.

Komla YAWO

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES REVENUS

Qu'est-ce que le GUEDEF ?

Le Guichet Unique de Dépôt des États Financiers (GUEDEF) est une institution mise en place pour la réception de manière centralisée des états financiers au profit de ses différents partenaires

Scannez pour télécharger le guide d'utilisateur

<https://gudef.otr.tg/>

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES REVENUS

POURQUOI UNE PLATEFORME DIGITALISÉE ?

- ☑ Disposer d'un outil efficace et efficient pour la collecte des états financiers
- ☑ Faciliter la tenue et le partage avec les partenaires des informations financières
- ☑ Diminuer voir supprimer les coûts liés au dépôt physiques des états financiers
- ☑ Supprimer les coûts liés au stockage physique des états financiers
- ☑ Lutter efficacement contre la pluralité des états financiers et offrir une meilleure accessibilité
- ☑ Garantir l'unicité, l'homogénéité et la comparabilité des informations financières grâce à la digitalisation

Scannez pour télécharger le guide d'utilisateur

<https://gudef.otr.tg/>

Kpalimé accueille la Société Togolaise de Rhumatologie

DEMARRAGE AUJOURD'HUI DE LA CAMPAGNE FORAINE DE CONSULTATION GRATUITE

Les membres de la Société Togolaise de Rhumatologie (STR) sont à Kpalimé depuis ce vendredi 24 Février pour offrir des consultations et des soins gratuits aux populations de Kpalimé et ses environs. Cette campagne foraine de dépistage et de prise en charge des affections rhumatismales se déroulera sur deux jours au Centre Hospitalier Préfectoral (CHP) de Kpalimé. Première activité de la Société Togolaise de Rhumatologie depuis sa création, cette campagne s'inscrit dans la droite ligne de la politique d'accès universel aux soins prônée par le Président Faure GNASSINGBE et porté par le gouvernement togolais. Elle vise à toucher un maximum de patients souffrant d'affections rhumatismales avec comme objectif de rapprocher la rhumatologie des populations togolaises.

La rhumatologie est la spécialité médicale qui s'occupe de la prise en charge des affections non traumatiques de l'appareil locomoteur, notamment les articulations, les os, les tendons, les muscles et les nerfs, et dont la symptomatologie est dominée par la douleur. Les affections rhumatismales sont une cause majeure de douleur et d'invalidité dont la fréquence est en constante augmentation dans le monde. Certaines affections rhumatismales telles que la lombalgie communément appelée le « mal de dos ou de reins » sont d'ailleurs reconnues par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme un défi de santé publique. Selon la



STR « Outre les coûts engendrés par leur prise en charge, leur retentissement social est énorme en raison du pronostic fonctionnel de l'appareil locomoteur constamment atteint, le pronostic vital étant parfois engagé, ce qui représente une perte énorme pour la société. » Des chiffres éloquentes indiquent qu'environ 1% de la population souffre de ces affections, mais seulement 15% d'entre les patients consulte. « Au Togo, les affections rhumatismales sont également fréquentes. Cependant, malgré la multiplication des

services de rhumatologie qui sont au nombre de six à ce jour, peu de patients ont accès à ses services de spécialité soit par ignorance, soit par inaccessibilité géographique et financières. De ce fait, la plupart des patients consultent à stade évolué de leur maladie, avec des complications parfois irréversibles. » précisent les membres de la Société Togolaise de Rhumatologie (STR) qui indiquent que leur organisation a été créée pour contribuer à l'amélioration de la qualité des soins des affections rhumatismales au Togo.

La Société Togolaise de Rhumatologie (STR) a pour objectifs de promouvoir le développement de la rhumatologie au Togo, de favoriser les échanges entre les médecins rhumatologues d'une part et les autres praticiens de la médecine d'autre part (togolais et étrangers), de contribuer à la formation continue des rhumatologues et d'autres professionnels de la santé et d'améliorer la pratique de la rhumatologie au Togo. La STR pour atteindre ses objectifs s'appuiera non seulement sur l'organisation des activités scientifiques tels que les congrès, les séminaires, les formations continues, les journées scientifiques, les enseignements postuniversitaires, mais également sur des campagnes foraines comme celle qui a cours en ce moment à Kpalimé, les séances de sensibilisations des populations et des professionnels de santé, l'éducation des patients et l'accompagnement des associations de malades.

Cette première activité de la Société Togolaise de Rhumatologie (STR) se tient en prélude au 1er Congrès de la STR qui sera couplé au 2e Congrès annuel de la Société Africaine de Rhumatologie (SARh) qui aura lieu du 8 au 10 mars 2023 dans la capitale togolaise sous le thème « Problématique de l'accès universel aux soins rhumatologiques en Afrique ». Nous y reviendrons

Togoreveil

Programme d'Urgence pour la Région des Savanes

UN AN APRES L'INITIATIVE PORTE DEJA DES FRUITS



Les pouvoirs publics veulent un meilleur impact du programme, suffisant pour bonifier les actions de lutte contre la menace sécuritaire persistante.

Parmi les secteurs qui vont bénéficier d'une attention particulière, il y a l'éducation où on prévoit des constructions des salles de classe ; l'amélioration des offres de soins de santé à faible coût ; l'accélération du développement à la base ; la promotion de l'inclusion financière...

Par ailleurs, l'exécutif envisage d'étendre le programme aux régions voisines de la Kara et de la Centrale. Les hommes et femmes présents dans ces régions seraient alors fortement aidés comme le sont actuellement leurs compatriotes dans la région des Savanes.

Une vie complètement transformée

Le Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS) c'est par exemple la construction des forages, des adductions d'eau potable dans les bases militaires installées dans la préfecture, des travaux d'extension du réseau électrique, l'installation des lampadaires solaires, la construction des Unités de soins périphériques (USP) et des Centres médico-sociaux (CMS), etc. Tout change dans la région.

La Rédaction

Il est de notoriété publique que des disparités existent toujours dans les différentes localités d'un pays. Au Togo, les régions septentrionales ont des manques qui sont comblés par les pouvoirs publics. Ces derniers s'évertuent à offrir à tous les citoyens peu importe là où ils se trouvent sur le territoire, de meilleures conditions de vie et un accès facile aux infrastructures

socio collectives.

C'est ainsi que le Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS) a été mis en place au début de l'année 2022. Surtout dans une période où l'insécurité grandissait dans la zone en question et qu'il fallait renforcer la résilience des populations confrontées à la menace.

Une initiative déjà porteuse de résultats

Au début du mois de février 2023, le point a été fait par le gouvernement sur les actions menées dans le cadre du programme, un an après sa mise en œuvre. Il ressort que c'est un montant de 50 milliards de francs CFA qui a été engagé. Cette somme a permis de faciliter

à 80 000 personnes l'accès à l'eau potable et à 15 000 ménages supplémentaires l'accès à une électricité fiable. Elle a également amélioré le réseau des pistes rurales de 15 à 20%.

Augmenter la vitesse

Cette année, le PURS continuera par protéger les habitants de la région contre les vulnérabilités.



CONCOURS DES MEILLEURS REPORTAGES PRESSE ECRITE, PRESSE EN LIGNE, TÉLÉ ET RADIO SUR L'ODD 2.

THEME : « Cuisine et 0 faim dans le monde : quelle synergie pour atteindre les objectifs ? »

REGLEMENT

I : OBJET

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la 2^e édition du Festival international La Marmite (FESMA) qui se déroulera du 26 avril au 09 mai prochain à Lomé (Togo), le Comité de l'organisation et son partenaire officiel l'Union Européenne lancent un concours ayant pour but de primer les meilleurs reportages presse écrite, télé et radio sur les Objectifs du développement durable (ODD), adopté au Sommet des Nations Unies le 25 septembre 2015, notamment l'ODD N°2 Faim Zéro, qui ambitionne d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

II : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 2 :

Ledit concours est ouvert à tous les professionnels des médias africains sans aucune discrimination dans les catégories suivantes : presse écrite, télévision et radio. Pour y participer, il faut :

- être un professionnel des médias du secteur public ou privé en Afrique, exerçant dans un organe de presse écrite, en ligne ou de l'audiovisuel;
- ne pas être membre du Comité d'organisation dudit concours.
- La production doit porter sur une problématique transversale à l'ODD N°2 et à ses composantes, au plan économique, social, sociétal. Quel que soit son sujet, le candidat doit s'efforcer de soulever une problématique de fonds liée à l'ODD N°2.

ligne), sa localisation, son adresse électronique, son numéro de téléphone, le titre du reportage, sa durée pour l'audiovisuel ou son encombrement pour la presse écrite ou en ligne, la langue utilisée, les auteurs, ainsi que le synopsis du reportage.

III- PRIX

Article 10 :

Le concours est sanctionné par un (1) prix décerné par catégorie à l'issue des délibérations du jury :

- 1. Prix meilleur reportage presse écrite;
- 1. Prix meilleur reportage radio;
- 1. Prix meilleur reportage télé.
- 1. Prix meilleur reportage presse en ligne

IV -JURY

Article 11 :

Un jury composé de trois (3) membres, tous des professionnels des médias retenus par catégorie en fonction de leurs compétences sera chargé de désigner les meilleurs reportages et d'attribuer les prix.

Article 14 :

Les critères spécifiques de sélection des œuvres sont les suivants :

- 1 originalité du sujet ;
- 2 qualité de l'analyse et de l'argumentation ;
- 3 qualité de l'article ou de la production radio /TV ;
- 4 respect des normes/formats (décrits aux articles 7 et 9).

V – RESPONSABILITE

Article 15:

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les œuvres soumises dans chaque catégorie ne sont pas d'une qualité satisfaisante au regard des critères définis à l'article 14, ou si le nombre de réponses reçues est trop faible.

Article 16 :

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il est amené à écarter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Article 3 :

La participation est subordonnée à la signature de la fiche d'inscription au concours à retirer au siège de FOCUS YAKOU, initiatrice du FESMA, Agoè Cacavéli : Tél : + 228 70 17 09 93, email : contact@focusyakou.com, festivalamarmite.com ou à télécharger sur festivalamarmite.com

Article 4 :

Les productions destinées au concours doivent être envoyées par mail à contact@focusyakou.com avec mention « **Concours des meilleurs reportages presse écrite, presse en ligne, télé et radio. Catégorie (à préciser)** ».

Le dépôt des productions se fera au plus tard le vendredi 07 avril 2023.

Un accusé de réception sera délivré à la réception du dossier. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

Les envois faits au titre du concours sont à la charge des concurrents.

Article 5 :

Le concours concerne les reportages portant sur l'ODD N° 2 : Faim Zéro.

Les compétiteurs peuvent travailler en équipe, quatre maximum. Le produit présenté au concours doit être une production originale.

Article 6 :

Le produit présenté au concours doit répondre à la spécificité du traitement du reportage.

Article 7 :

Les émissions participant au concours doivent être d'une durée de 13 minutes pour la télévision, et de 15 minutes pour la radio, impérativement. Pour la presse écrite ou en ligne 2000 mots maximum.

Article 8 :

Les productions sont réalisées soit en français ou dans une langue locale. Dans le cas d'utilisation d'une langue nationale, le produit doit être obligatoirement accompagné du script intégral de son contenu en français.

Article 9 :

Le produit présenté pour le concours doit être transmis dans un format compatible pour la lecture ordinaire.

Chaque production doit être accompagnée d'une fiche de présentation indiquant, le nom du média concerné (radio, télévision, presse écrite ou en

VI- DISPOSITIONS FINALES :

Article 17 :

Les participants sont liés par les dispositions du présent règlement.

Article 18 :

Seuls les gagnants des œuvres seront invités de façon formelle à la cérémonie de remise des prix lors de la soirée de gala du FESMA.

Article 20 :

Ce règlement est accessible gratuitement sur le www.festivalamarmite.com Les demandes de renseignements, correspondances et autres envois concernant le concours sont à adresser à l'adresse suivante:

Secrétariat du FESMA

Agence FOCUS YAKOU, Agoè Cacavéli - BP : 431-LoméTogo
Tél : (00228) 70 17 09 93/ Email : contact@focusyakou.com
contact@festivalamarmite.com



Développement de l'Afrique et prévention des extrémismes

FADÉPE PARTAGE SES IDEAUX

Informers les médias sur ses objectifs, le Forum Africain pour le Développement et la Préservation des Extrémismes (FADéPE) a lancé ses activités à l'occasion d'une conférence de presse animée par ses premiers responsables ce samedi 18 février 2023 à Lomé. Le président du Forum M. EHO Georges était entouré au cours de la rencontre du Dr AGBAN Komlan, Secrétaire Général et du Conseiller juridique, Chargé des relations extérieures Me AGNINA Yacoubou.

Pour le président M. EHO Georges, le FADéPE est un instrument efficace de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Pour lui il est important d'accepter la différence à chaque niveau et de s'unir pour le développement de l'Afrique

«Le développement est changement tant mental qu'institutionnel. L'extrémisme est le non acceptation des différences. D'abord, FADéPE se veut un instrument au service de développement de l'Afrique tout en mettant chacun des africains devant sa responsabilité. Promouvoir la paix durable en luttant contre, les gabegies au sommet des



Etats africains pour que les recettes publiques profitent à tous; combattre les violences, les coups d'Etat et le terrorisme source de déstabilisation de l'ordre constitutionnel. On ne peut jamais se développer dans le désordre. Il nous faut être sérieux et travailleurs. Pour ce faire, nous organiserons des colloques internationaux, des échanges,

des conférences - débats et des ateliers de formation à l'endroit des cibles vulnérables. Nous allons également cibler des zones de fractions, de tensions pour porter nos actions de conscientisations», a-t-il laissé entendre.

En plus FADéPE entend organiser sur le terrain des journées dédiées et consacrées

aux partenaires, des forums de partage d'expériences pour d'une part promouvoir le savoir-faire africain, les innovations, publier les recherches et d'autre part bénéficier des transferts de technologies...

«il s'agira de leur faire savoir qu'ils doivent repenser la manière de regarder l'Afrique. Proposer ou participer à élaborer des

programmes de renforcement de capacité de diplomatie publique en Afrique», a-t-il ajouté.

Le Conseiller juridique de l'association Me AGNINA Yacoubou, qui a développé une thématique intitulée "Développement de l'Afrique : Contexte, Réalité et Enjeux", a souligné que le développement suppose une ouverture d'esprit. Selon lui, le développement « ce n'est pas une question de l'extérieur, ce n'est pas une question des gouvernants. C'est une question de chacun de nous qui joue sa partition en travaillant là où il est, en faisant ce qu'il doit faire, en adoptant des comportements rationnel, économique et tout ce qui peut aider pour le développement. Le développement de l'Afrique est une affaire des africains.»

FADéPE a été créée le 27 janvier 2023 suivant la loi de 1901 et enregistrée sous le numéro 0097 au Ministère de la l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires.

Komla YAWO

«Bourses d'Etudes Supérieures OAPEC» février 2023

13 ETUDIANTS EN PARTANCE POUR LA SUISSE OBTIENNENT LEURS ATTESTATIONS ET LEURS BILLETS D'AVION

Treize (13) nouveaux étudiants togolais, bénéficiaires des « Bourses d'Etudes Supérieures OAPEC », Organisation Africaine Pour l'Education et la Culture, se rendront début mars prochain en Suisse afin de poursuivre leurs études supérieures. Ces lauréats sont rentrés en possession de leurs attestations de bourses et billets d'avion ce mardi 21 février 2023 à travers une conférence de presse animée par l'institution avec à sa tête le Président du Conseil d'Administration, M. TETE Yao Seyram.

La remise des attestations de Bourses d'Excellence a été suivie de l'annonce du départ des lauréats pour la Suisse le 02 Mars prochain. Ils tenteront d'obtenir la licence pour les uns et le Master pour les autres. Ces heureux élus se sont réjouis d'être sélectionnés et d'aller suivre une formation de qualité en Suisse.

« Je vais pour une formation en banque finance. La Suisse est un pays qui regorge beaucoup de banques. Je pense que la formation en Suisse est l'une des meilleures. Je pense à la fin de la formation travailler dans le secteur de banque et pourquoi pas créer ma propre entreprise et la gérer », a déclaré Mlle ABINA Sina Divine, lauréate.

Cette rencontre a permis aux responsables de l'ONG OAPEC de prodiguer d'utiles conseils aux étudiants en leur donnant les orientations et les directives à suivre pour non seulement la réussite des études mais aussi un bon séjour garanti.

« Chers récipiendaires de la



Bourse d'Excellence 2023, ... Dans quelques jours, vous serez en Suisse pour vos études. Vous serez éloignés de vos parents mais les partenaires de ONG OAPEC seront là sur place en Suisse pour vous soutenir à chaque étape de votre nouvelle vie.

Avant votre départ prévu sur le 02 Mars prochain, il nous apparaît opportun de vous rappeler quelques conseils utiles : Donnez le meilleur de vous-mêmes pour porter haut le flambeau de notre patrie le Togo, Nous vous recommandons d'obéir strictement aux lois de votre pays d'accueil la Suisse, N'hésitez pas à nous saisir à tout moment quelques soit votre sujet

de préoccupation.

D'ailleurs, une délégation de l'OAPEC vous visitera dans les trois premières semaines de votre arrivée en Suisse pour s'enquérir de vos conditions d'installation dans votre pays d'accueil», a rassuré M. TETE Yao Seyram, PCA de l'OAPEC.

La bourse qui couvre les frais liés à la scolarité de chaque étudiant, est de 9 millions de francs CFA par an par étudiant soit une bagatelle de 45 millions de FCA sur les 5 années par personne nécessaires pour achever le parcours «Master». OAPEC remercie ses partenaires financiers pour le traitement diligent de ces dossiers de bourses et félicite les parents

pour la confiance faite à l'ONG. Les «Bourses d'Etudes Supérieures OAPEC» rentrent dans le cadre d'un Programme d'Excellence institué par l'ONG panafricaine depuis 13 ans. Elles sont attribuées aux jeunes excellents âgés de 16 à 30 ans, qui décrochent leur BAC ou Licence avec mention. Au cours de l'année 2022, au total 76 étudiants ont bénéficié des «Bourses OAPEC» et poursuivent actuellement leurs études dans des Universités Marocaines, Suisses et Togoïses. Outre ces bénéficiaires bourse février 2023, une seconde vague de 20 autres étudiants sont également annoncés pour le mois de septembre prochain.

Rappelons que l'ONG OAPEC est une Organisation Non Gouvernementale, régulièrement installée au Togo et qui dispose d'un accord programme avec la République Togolaise. Nous intervenons dans plusieurs domaines dont la promotion de l'excellence scolaire. Elle est présente au Togo, au Bénin, au Burkina, au Mali et en Côte d'Ivoire. L'Université WES'SUP Business School de Genève et Idées House à Lausanne sont les partenaires de l'ONG togolaise.

Togoreveil

De la terre à la marmite

L'ALLECHANT PROGRAMME DE LA 2^e EDITION DU FESMA



Le Festival la Marmite (FESMA) sera au rendez-vous du 26 février au 09 mai 2023. Le Comité d'organisation a levé la voile, ce mardi 21 février 2023 sur les grandes lignes autour desquelles va s'articuler cette deuxième édition qui inaugure un statut national de l'événement. Les activités vont se dérouler autour du thème central « Cuisine et Objectifs de Développement Durable (ODD) : repenser la culture, le partage et la consommation des aliments » et sous les auspices de Faure Gnassingbé, Président de la République togolaise.

Selon le Commissaire Général de l'événement et Directeur général de l'agence Focus Yakou, Jean-Paul Agbo-AHOUELETE, cette année, l'accent sera particulièrement mis sur la terre par rapport à la première édition où l'assiette était la plus en vue. Il sera aussi question, durant les douze (12) jours, de « valoriser les plats et traditions locales de toutes les régions du Togo ».

L'événement qui rallie à 100% art culinaire et gastronomique ambitionne de mettre en valeur les mets locaux et saveurs africains en plombant les participants dans les

méandres de l'histoire avec des plats qui faisaient, jadis la fierté de la cuisine traditionnelle.

De la ferme à l'assiette

Cette deuxième édition ne sera pas seulement une occasion de dégustation et de valorisation des plats locaux. Elle offrira également l'opportunité aux agriculteurs et entrepreneurs agricoles d'exposer les matériaux et instruments qui participent à la production des produits qui servent de base à l'originalité de la cuisine togolaise et africaine.

D'après le Programme diversifié, inclusif et riche en activités décliné, les manifestations seront déroulées à Lomé qu'à l'intérieur du pays. La région de la Kara, des Savanes, Centrale, Plateaux auront l'honneur d'abriter cette deuxième édition. Il s'agit pour les organisateurs d'aller à la découverte du Togo profond avec sa richesse culturelle notamment en l'art culinaire. La boucle sera bouclée à Aného pour le compte de la région Maritime.

Le 22 avril à Cacavéli aura lieu les demi-

finale de la compétition en art culinaire.

La Foire exposition ouvrira ses portes le 26 avril au Centre Togolais des Expositions Togo 2000 avec un mini salon de l'agriculture qui servira de cadre d'exposition des produits agricoles et les matériels qui entrent dans la production agricole.

En outre, des activités à l'instar de la marmite du jour qui mettra tout le Togo à l'honneur avec la valorisation des mets togolais ; le Concours du meilleur cocktail des mets locaux, le concours de meilleures productions journalistiques (presse écrite, presse en ligne, radio et télévision) sur un thème spécifique.

Focus Yakou annonce également des Master Class sur comment concevoir un plat gastronomique africain moderne avec des bases et techniques, Atelier : Chefs en herbe, la Marmite des Travailleurs, l'Ouverture du Colloque international scientifique sur le thème : « Des aliments et des hommes » ; l'Histoire des aliments, les transitions alimentaires et les politiques alimentaires en Afrique.

Il est prévu une conférence sur le thème : « Le défi d'une nourriture saine, suffisante

et nutritive », une Master Class portant sur « Hygiène et geste de 1ers secours en cuisine » ; un Atelier : Gestion qualitative des cantines scolaires, des Rencontres d'échanges entre les acteurs de l'écosystème agroalimentaire ; les secrets des mélanges d'ingrédients culinaires pour une cuisine gastronomique africaine réussie et un atelier sur comment : « Réussir son business dans la restauration ». Le programme sera poursuivi avec la Nuit des Chefs et des sponsors ; la Journée de l'Innovation : exposition et Awards des meilleures innovations dans l'agroalimentaire, la Conférence sur « Aliments et santé : les valeurs nutritives des produits » ; la compétition meilleure école de cuisine au Togo et la Master Class : « Art de la table : entre tradition et modernité ».

Le 09 mai, jour apothéose mettra l'Europe à l'honneur. Un Cocktail marquera la fin de cette édition 2023.

Didier Marcel Ledoux

Rejoins le Mouvement

MEDIAS SOLIDAIRES

Solidarité & Développement

D'année en année au Togo

CROISSANCE DE LA PRODUCTION CEREALIERE ET BONNE SANTE ECONOMIQUE POUR LES AGRICULTEURS



La production céréalière et de légumineuses entre autres est en nette progression ces dernières années au Togo. Avec environ 1,4 million de tonnes produites

au cours de la campagne agricole 2022-2023, c'est une progression de 2% que la production céréalière vient de connaître. La campagne 2020-2021 a connu une production

céréalière de 1,4 million de tonnes. De 1,19 million en 2018, le volume de céréales produit est successivement passé à 1,26 million en 2020 et à 1,35 million de tonnes en 2021,

selon des statistiques rendues publiques par la Bceao.

Parmi les principales céréales cultivées dans le pays, le maïs a notamment connu un volume de production de 929 000 tonnes en 2021 (en hausse de 4,5% par rapport à 2020), le riz avec un volume de 165 500 tonnes (hausse de 3,5%), le mil et le sorgho réalisant conjointement 304 600 tonnes (en recul de 2 000 tonnes).

Ces résultats sont les fruits d'une bonne politique agricole. Outre les grands projets de développement agricole régulièrement mis en œuvre par le gouvernement, la subvention des intrants est un moyen d'action clé en faveur de la production.

Le prix de vente du sac de 50 kg de l'engrais NPK 15 15 15 et de l'Urée 46% N est fixé à 18 000 francs pour le compte de la campagne 2022-2023 (contre 12 500 francs en 2021-2022). Il est largement subventionné puisque le prix normal sur le marché

va jusqu'à 25 000 francs CFA.

Des milliards sont dépensés pour baisser les prix. En septembre 2022, les autorités ont annoncé l'augmentation de la subvention pour les engrais de bonne qualité, la faisant passer de 06 à 7,5 milliards de francs CFA, soit une hausse de 1,5 milliard de nos francs.

La région des Plateaux en particulier, reconnue comme le grenier du pays, a bénéficié de plusieurs appuis décisifs du gouvernement, à travers la subvention de 8 368 tonnes d'engrais grâce au prix de 14 000 francs CFA en 2022 ou encore la réalisation de 34 Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap). La production agricole peut ainsi continuer à compter sur l'appui des dirigeants pour son développement et sa durabilité pour le bien-être des populations togolaises.

Patrick NIMA

LE TOGO DECLENCHÉ LES STRATEGIES DE VALORISATION DE SON COTON SUR PLACE

Le coton demeure la principale culture de rente au Togo. Il est la première filière pourvoyeuse d'emplois en milieu rural avec des producteurs qui sont passés de 44 000 pour la campagne 2009-2010 à plus de 153 000 pour 2019-2020. Persuadé que cet or blanc peut être mis à contribution dans la dynamique d'émergence économique, le pays booste ses actions de valorisation de la production et de la transformation sur place.

Le Plan national de développement (PND) inscrivait déjà au cœur des priorités la promotion du développement industriel dans des secteurs créateurs de valeur ajoutée et tournés vers l'exportation (agro-business, manufacture) et la satisfaction de la demande interne.

Dans cette perspective, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) a été mise en marche le 06 juin 2021. Elle est dotée d'usines pour la transformation du soja togolais à hauteur d'environ 240 000 tonnes par an, pour un investissement de plus de 165 milliards de francs CFA. La nouvelle feuille de route gouvernementale 2020-2025 se fixe à son tour comme défi de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois. Une feuille de route qui entend mobiliser



3 400 milliards de francs CFA autour de 42 projets majeurs, en faveur de l'émergence économique du pays.

On note des réalisations encourageantes et des perspectives louables. La croissance de la production nationale de coton et celle des exportations font partie des vœux du gouvernement et des acteurs du secteur avec un objectif

affiché de 180 000 hectares à emblaver pour une production de 146 000 tonnes pour la campagne 2022-2023. Une partie des efforts est cristallisée par le souci de valoriser la production sur place. Ainsi, la PIA a accueilli un parc textile qui a mobilisé un investissement de 20 milliards de francs CFA. Avec comme capacité la transformation annuelle de 56

000 tonnes de coton pour générer 23 milliards de francs CFA de valeur à l'exportation chaque année ainsi que 2 000 emplois directs.

Un essor industriel de plus en plus accru Le coton togolais dont le volume total produit a été de 50 000 tonnes au cours de la campagne 2021-2022, trouve ainsi un important débouché de commercialisa-

tion. Par ailleurs, la vente des premiers vêtements «made in Togo» issus de l'unité textile de la PIA est attendue pour le début de cette année 2023 commencée sous les meilleurs auspices.

Togoreveil

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU DG POUR L'HOTEL KARA



L'hôtel Kara sera bientôt administré par une nouvelle direction. Un processus de recrutement d'un directeur ou d'une directrice est lancé à cet effet. Un appel à candidatures a été lancé par le Ministre de la Culture et du Tourisme en vue de recruter un directeur ou une directrice à qui les rênes de cet établissement public seront confiés. Situé dans la préfecture de la Kozah précisément dans la ville de Kara en allant vers Pya, l'hôtel de Kara est l'un des complexes hôteliers qui servent d'hébergement à plusieurs étrangers et touristes. Le prochain Directeur général aura pour mission, de superviser et de coordonner toute l'activité de l'hôtel. Il va œuvrer pour s'asseoir une gestion permettant de rendre la structure rentable et la pérenne. Le futur responsable qui va œuvrer sous tutelle du mi-

nistère en charge du tourisme, du sous la tutelle du ministère, aura également la lourde tâche d'assainir la gouvernance de l'établissement et faire passer son statut d'hôtel trois (03) étoiles à un statut supérieur. Plus grand complexe hôtelier de la région de la Kara, l'Hôtel du même nom a connu des travaux de rénovation en 2022. La démarche pour le gouvernement, consiste à rendre meilleur cet hôtel et d'attirer plus de touristes et de populations. Le dépôt des dossiers de candidature court jusqu'au 03 avril 2023.

Togoreveil

Vie des Ménages

45 QUARTIERS DU GRAND LOME AU CŒUR D'UNE ENQUETE



Le Togo ouvre une enquête sur les conditions de vie des ménages dans sa capitale et ses environs.

Une enquête sur les conditions de vie des ménages dans le Grand Lomé est ouverte ce lundi 20 février 2023. L'enquête est menée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et court jusqu'au 29 avril prochain. Elle est menée dans le cadre de la mise en œuvre des activités du financement additionnel du projet des Filets sociaux de Base (FSB), porté par l'ANADEB. Sont concernés, au total, 45 quartiers pauvres, répartis dans les

préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe. Des données sociodémographiques, et de renseigner sur plusieurs notions comme les niveaux d'éducation, la santé, les consommations alimentaires, les caractéristiques des logements, les biens durables, ou encore l'accès aux services sociaux des ménages font l'objet de ce sondage. Dans un communiqué conjoint, les ministres en charge de l'administration territoriale et son collègue du développement à la base invitent « tous les ménages des 45 quartiers ciblés présentant des caractéristiques de vulnérabilité en lien avec ces critères sont invités à se faire enregistrer ».

Dix 10 quartiers-pilotes bénéficiaires, dont la liste est consultable dans le Quotidien national Togo Presse, les communes et auprès des chefs de quartier, sont retenus pour le moment.

Lancé en 2018 par l'exécutif, le projet des Filets Sociaux de Base vise à assurer aux communautés défavorisées, un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques de base et aux mécanismes de sécurité sociale. Ces résultats sont encourageants après quatre (04) ans de mis en œuvre. Ce qui a permis à la Banque Mondiale d'accorder un financement additionnel.

Marcel SOGLO

Transport routier

LE TRAFIC A REPRIS SUR LE PONT D'AMOUTCHOU A HAUTEUR D'ATAKPAME



Les travaux de réhabilitation du pont d'Amoutchou, situé à 15 km au sud d'Atakpamé, sont achevés. La circulation reprendra à partir du 23 février sur le nouveau pont, a annoncé le ministre des Travaux Publics, Zouréhatou Kassah-Traoré dans un communiqué. L'ancien pont aménagé provisoirement pour faciliter le trafic des usagers sera « fermé à la circulation et le trafic sera basculé sur le nouveau

pont ». Pour sécuriser la circulation sur le nouveau pont, les usagers de la nationale 1 sont invités à respecter la signalisation routière mise en place.

L'infrastructure s'inscrit dans le cadre des travaux publics d'urgence du gouvernement.

Fémi Babatoundé



Dessin de S. Tatchev

R TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION Germain POULI COMITÉ DE RÉDACTION Komia YAWO Marcel A. SOGLO Londou KAWANA Patrick Nima Pégy SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ Aissata TOURE SECRETARIAT Micheline MENSAH INFOGRAPHIE Alex KPATIDE (91 77 29 94)	DISTRIBUTION ET ABONNEMENT Tél: 22 36 18 56 02 BP 20061 LOMÉ Adresse 585, Avenue du Grand Séminaire Hédzranawoé face Ets VINS D'ITALIE Tél: 22 61 12 19 / 22 36 18 56 90 02 76 54 E-mail: gpoulie@yahoo.fr Tirage 4000 Exemplaires IMPRIMERIE RAD GRAPHIC SARL U
---	---



Communiqué de Presse

Désactivation des lignes Fibre TOGOCOM utilisées à des fins commerciales illicites de WIFI-ZONE.

Lomé (Togo), le 31 janvier 2023 – TOGOCOM, le premier opérateur au Togo qui avance pour vous, tient à porter à la connaissance des clients Fibre TOGOCOM se livrant à l'exploitation des activités illicites de WIFI-Zone, la suspension de lignes Fibre pour non-respect des clauses contractuelles de fournitures de services à usage domestique.

Depuis trois (03) ans, les opérateurs du Groupe TOGOCOM constatent malheureusement l'utilisation des lignes Fibre de leur marque à des fins commerciales, en contradiction non seulement avec l'offre initialement souscrite, mais aussi avec les conditions particulières des offres d'accès à Internet Haut Débit et Très Haut débit en leur article 3 qui stipule que : **« les offres résidentielles d'accès Internet Haut Débit et Très Haut débit sont exclusivement réservées à un usage privé dans le cercle familial. »**.

L'Opérateur informe les abonnés aux lignes Fibre qui les utilisent à des fins commerciales de WIFI-ZONE, qu'une telle utilisation est non seulement contraire à la loi, mais viole également les termes du contrat d'abonnement au service Fibre. En conséquence, elle se voit dans l'obligation de désactiver la fourniture de service, conformément à **l'article 9.2** des conditions particulières des offres d'accès à Internet Haut Débit et Très Haut débit.

Consciente du rôle majeur que joue Internet dans l'inclusion numérique et la croissance économique, le Groupe TOGOCOM à travers ses filiales assure aujourd'hui, la couverture fibre dans les cinq régions du TOGO et continue d'avancer, afin de hisser le TOGO parmi les pays de référence en matière de digitalisation et de qualité de service, selon les objectifs assignés par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Pour Tarik Boudiaf, Directeur Général par intérim : « Cette opération de désactivation des lignes Fibre TOGOCOM à usage commercial de WIFI-ZONE, vise à respecter les dispositions légales et sécuritaires en vigueur. Les opérateurs du Groupe TOGOCOM continuent d'investir dans le déploiement, le développement et la qualité du service numérique au Togo, sous l'impulsion du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale, afin de faire du Togo, un véritable hub numérique et logistique de la sous-région ouest africaine »



Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, TOGOCOM est le leader du marché togolais des télécommunications. Fruit du regroupement de TOGO TELECOM et de TOGOCEL, TOGOCOM, filiale du groupe Axian a pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux. Son histoire est celle d'un opérateur qui a grandi main dans la main avec l'ensemble des togolais. De la fourniture des premiers services de communication, à la fibre, en passant par les transactions financières via le mobile, le but a toujours été d'accompagner tout un chacun dans un univers technologique qui évolue sans cesse.